

Urgences et centres de consultation

[Numéros d'urgence](#)

[Centres de consultation](#)

[Violence domestique](#)

Numéros d'urgence

Les numéros d'urgence sont joignables tous les jours, 24 h sur 24. Les numéros courts (3 chiffres) sont toujours gratuits. Le tarif téléphonique normal est généralement appliqué pour les autres numéros.

Numéro d'urgence général: 112

À ce numéro, on atteint la centrale d'urgence de la police. Selon le type d'urgence, la police informe également d'autres sites (p.ex. les pompiers).

Police: 117

À ce numéro, on atteint la centrale d'urgence de la police.

Pompiers: 118

À ce numéro, on atteint la centrale des pompiers.

Premiers secours / Service de secours 144

À ce numéro, on atteint la centrale du services des secours.

Le numéro 144 devrait uniquement être composé lorsqu'on a immédiatement besoin d'aide et d'une ambulance ou lorsqu'on ne peut pas évaluer la situation (p.ex. après un accident).

Pour tous les autres problèmes médicaux, on prend en premier lieu contact avec un médecin de famille. En dehors des heures officielles d'ouvertures, il y a toujours des médecins qui assurent le service des urgences. Le répondeur du médecin de famille ou la presse locale communiquent quels sont les médecins assurant le service d'urgence. On peut également appeler le numéro des urgences médicales (MNZ) 061 261 15 15. À ce numéro, on obtient des conseils médicaux et on sera dirigé vers le centre le plus proche (médecin, hôpital). Il est également possible de se rendre soi-même dans un service d'urgence (hôpital/cabinet de garde)

Pharmacie d'urgence: 061 263 75 75

À ce numéro, on est renseigné sur la pharmacie qui assure le service des urgences dans le canton de Basel-Landschaft et de Basel-Stadt (pharmacie d'urgence). Il est possible d'y chercher des médicaments même en dehors des horaires réguliers d'ouverture.

Dentiste d'urgence: 061 261 15 15

À ce numéro, on est renseigné sur les dentistes qui assurent le service des urgences dans le canton de Basel-Landschaft.

Intoxication: 145

Des médecins et des spécialistes répondent à ce numéro lorsqu'on a ingéré un produit toxique ou que l'on suppose l'avoir ingéré. Ils expliquent que faire en cas d'intoxication. Dans une situation où la vie d'une personne est en danger, on devrait appeler immédiatement le numéro 144. Sur le site internet, on trouve un grand nombre d'informations sur le thème poison/intoxication.

Consultation pour les adultes: 143

Le "téléphone 143" (La Main tendue, Dargebotene Hand) est à disposition des personnes souhaitant parler à quelqu'un de leurs problèmes, quels qu'ils soient (en allemand, en français, en italien). On peut appeler lors de situation de crise, mais également pour toutes autres difficultés et soucis. L'entretien est confidentiel et anonyme. Si on le souhaite, on obtient également des informations sur d'autres possibilités d'aide plus adaptées. Il est également possible de prendre contact par mail ou par chat.

Consultation pour les enfants / jeunes: 147

Le "téléphone 147" est à disposition des enfants et jeunes souhaitant parler à quelqu'un de leurs problèmes (en allemand, en français, en italien). On peut appeler lors de situation de crise, mais également pour toutes autres difficultés et soucis. Des spécialistes sont à disposition 24h sur 24. L'entretien est confidentiel et anonyme. Il est également possible de prendre contact par mail, par sms ou par chat.

Urgence Parents : 0848 35 45 55

En cas d'appel d'urgence de parents (Elternnotruf), des parents spécialisés ou d'autres personnes qualifiées répondent aux questions concernant l'éducation des enfants. Elles apportent leur aide lorsqu'on se sent accablé ou surchargé, que l'on se fait du soucis pour son propre enfant ou un autre. On peut également s'adresser à la ligne urgence parents lorsque l'on craint que son propre enfant ou un autre est victime de maltraitance physique ou psychique. L'entretien est confidentiel et, si souhaité, anonyme. Il est également possible de prendre contact par mail. La ligne urgence parents ne peut pas répondre à des questions d'ordre médical.

Violence domestique (femmes): 061 681 66 33

La maison des femmes (Frauenhaus) des deux Bâle offre 24 h sur 24 des consultations et de l'aide aux femmes qui sont victimes de violences domestiques. Les spécialistes, ainsi que les proches peuvent également s'adresser à ce centre. L'entretien est confidentiel et, si souhaité, anonyme. Il est également possible de prendre contact par mail. Des informations détaillées sur la violence domestique, également pour les hommes concernés, ainsi que les adresses d'autres centres d'accueil et de consultation sont disponibles au chapitre Violence domestique sur le site hallo-baselland.ch

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/urgences-et-centres-de-consultation/numeros-durgence

Centres de consultation

Certains centres de consultation répondent aux questions d'ordre général, d'autres sont spécialisés sur des thèmes particuliers ou des domaines de vie. L'offre est variable selon la région du domicile. En général, la première consultation est gratuite, les suivantes le sont souvent aussi. Les centres proposent également des consultations en langue étrangère.

Centres de consultation généraux

Le service des étrangers (ald) à Pratteln est un centre de consultation général à l'attention des migrantes et migrants. Les employés répondent aux questions générales qui concernent la vie quotidienne en Suisse et aident à trouver des centres de consultation spécialisés. En plus, on y aide les personnes dans leur recherche d'un cours d'allemand ou d'offres d'intégration adaptées. Après accord, ces consultations (téléphoniques ou personnelles) peuvent être effectuées dans différentes langues. Les renseignements et les consultations sont gratuits. Le centre d'accueil de Bâle-Campagne (Anlaufstelle Baselland) fournit des informations sur toutes les questions relatives au droit d'asile et au droit des étrangers. En plus de ces centres, il existe des centres de consultations généraux qui proposent des consultations dans une langue étrangère précise ou qui sont chargés d'une région d'habitation définie. Les associations de migrants sont l'endroit idéal pour obtenir les premières informations dans sa propre langue.

Administration communale / Administration municipale

Pour de nombreuses situations, l'administration du lieu de domicile (administration communale, Gemeindeverwaltung / administration municipale, Stadtverwaltung) est le principal centre d'accueil. Les employés peuvent souvent répondre directement aux questions ou sinon, conseiller le centre de consultation qui convient. Toutes les communes du canton de Basel-Landschaft ont un site internet. On y trouve tous les contacts, les heures d'ouverture et plus d'informations, comme parfois les listes des centres de consultation et d'intégration de la région.

Centres de consultations spécialisés

Dans la région de Bâle, il existe une large palette d'offres de centres de consultation spécialisés sur un thème ou un domaine de vie particulier. À ces thèmes appartiennent par exemple: l'âge, le travail, le séjour, la formation, le mariage/divorce, la violence domestique, l'intégration, les problèmes psychiques, les soins aux nourrissons, la grossesse, la sexualité, la dépendance, les questions sociales. L'offre diffère d'une région à l'autre. Certaines offres sont organisées au niveau bicantonal et se trouvent dans de nombreux cas à Bâle-Ville (Basel-Stadt). Renseignez-vous au préalable en ligne pour savoir si l'offre est également ouverte aux personnes du canton de Bâle-Campagne (Basel-Landschaft). Les premières consultations sont généralement gratuites. Les contacts de certains de ces centres de consultations sont répertoriés par domaines thématiques sur le site de hallo-baselland.ch. On peut également s'adresser au service des étrangers ald ou à la commune de domicile et demander les adresses des centres de consultation adaptés aux différents besoins.

Celui qui ne parle pas encore l'allemand devrait se renseigner sur les possibilités de traductions avant de s'y rendre. Il est possible que les consultations soient proposées dans d'autres langues et que le centre de consultation prévoit un/e interprète ou que l'on soit prié de venir accompagné.

Discrimination raciale

Les cantons de Basel-Landschaft et de Basel-Stadt proposent STOP Racisme (STOPP Rassismus), un service de consultation pour les personnes victimes de discriminations et d'agressions racistes ou qui ont observé une telle discrimination. Le conseil est confidentiel et gratuit. Des entretiens personnels ainsi que des consultations en ligne ou par téléphone sont possibles.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/urgences-et-centres-de-consultation/centres-de-consultation

Violence domestique

La violence domestique (Häusliche Gewalt) est interdite. Elle fait l'objet de poursuites pénales. Il est important de demander de l'aide en cas de violence domestique. Différents services informent, conseillent et soutiennent. Les consultations sont généralement confidentielles et gratuites. Au besoin, un(e) interprète peut traduire.

En cas d'urgence

Vous trouverez ici plus d'informations sur l'aide en cas d'urgence:

- Polizeinotruf (24h), Tel. 112 oder 117, www.polizei.bl.ch
- Frauenhaus beider Basel (24h), Tel. 061 681 66 33, www.frauenhaus-basel.ch
- Medizinische Notrufzentrale (24h), Tel. 061 681 66 33, www.mnzbasel.ch
- Notfallstationen Kantonsspital Baselland (Liestal, Laufen, Bruderholz), www.ksbl.ch/notfall
- Psychiatrie Baselland (24h), Tel. 061 553 56 56, www.pbl.ch/notfall

Qu'est-ce que la violence domestique?

La violence domestique (häusliche Gewalt) est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple, c'est-à-dire entre personnes mariées, en couple ou séparées; elles peuvent vivre ensemble ou séparément. La violence entre les parents et les enfants et celle entre frères et sœurs est aussi considérée comme de la violence domestique.

Il existe différentes formes de violence domestique: physique, psychique, sexuelle ou économique. Exemples: insulter en permanence, interdire les contacts, enfermer, bousculer, contrôler, imposer des relations sexuelles, prendre de l'argent, interdire d'apprendre une langue, négliger les enfants; les menaces sont aussi considérées comme de la violence domestique. La violence domestique est interdite.

Toute personne peut être concernée par la violence domestique: jeunes et moins jeunes, personnes suisses ou étrangères, familles riches ou pauvres. Il est important que les personnes concernées demandent de l'aide.

Consultations pour les personnes concernées

Confidentiel, traduction possible:

- Opferhilfe beider Basel, Tel. 061 205 09 10, www.opferhilfe-beiderbasel.ch
- Chatberatung der Opferhilfe, www.opferhilfe-beiderbasel.ch/chat
- Frauenhaus beider Basel (24h), Tel. 061 681 66 33, www.frauenhaus-basel.ch
- Männerbüro Region Basel, Tel. 061 691 02 02, www.mbrb.ch/beratung
- Die Dargebotene Hand (24h), Tel. 143, www.143.ch

Aide pour les auteurs et auteures de violence

Dans le programme de prévention, les participants apprennent à résoudre les conflits sans violence. L'offre s'adresse aux adultes. Ce service est gratuit.

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un dans l'immédiat, vous pouvez contacter La Main Tendue (Dargebotene Hand) (par téléphone, SMS, chat ou e-mail). Quelqu'un vous répondra à toute heure du jour et de la nuit. Il n'est pas nécessaire de donner son nom (consultation anonyme).

Enfants

Les enfants qui subissent de la violence à la maison ont besoin d'aide. La violence domestique vécue à la maison a des répercussions négatives sur le développement des enfants. Même lorsque la violence n'est pas dirigée directement contre eux. Il est important que les enfants qui subissent des violences à la maison en parlent avec des personnes extérieures à la famille. Par exemple: personnes du corps enseignant ou du travail social scolaire, parents d'amis ou voisins.

Certains enfants souffrent en silence, tandis que d'autres présentent des symptômes. Par exemple: difficultés à l'école, énurésie, maux de tête, troubles du sommeil ou du comportement alimentaire, problèmes d'interaction avec d'autres enfants ou agressivité.

L'aide aux victimes (Opferhilfe) conseille les enfants victimes de violence domestique. Les enfants et les adolescents peuvent appeler Pro Juventute jour et nuit (tél. 147) ou les contacter par SMS, chat ou e-mail. L'interlocuteur ne parlera de l'entretien à personne. Il est à l'écoute et contribue à la recherche de solutions. L'appel est gratuit et confidentiel (pas besoin de donner son nom).

Violence sexuelle

Les agressions sexuelles se produisent aussi au sein d'un couple ou d'une famille. La violence sexuelle est une forme de violence domestique. Elle peut être dénoncée à la police. Même si vous décidez de ne pas dénoncer les actes de violence à la police, il est important de vous soumettre à un examen médical après une agression.

L'hôpital cantonal de Bâle (Kantonsspital Baselland) procède à des examens confidentiels:

- Le médecin n'informe personne.
- Les lésions sont documentées.
- Les documents peuvent être remis à la police ultérieurement. Ce sont des preuves importantes.
- Le médecin peut vous mettre en contact avec le centre LAVI.

Période entre l'agression et l'examen médical:

- Ne prenez pas de douche et ne vous lavez pas, même les mains.
- Si possible, n'allez pas aux toilettes.
- Ne lavez pas vos vêtements, emmenez-les à l'examen.

Dénonciation à la police:

Certains délits dans le domaine de la violence domestique sont automatiquement poursuivis par la police. Il est donc important de se faire aider par l'aide aux victimes (Opferhilfe). La police a l'habitude de recevoir des dénonciations pour violence sexuelle. Les auditions sont menées par une personne du même sexe que la victime. La dénonciation peut être faite au poste de police. Vous pouvez vous faire accompagner par une personne de confiance ou un spécialiste du centre LAVI.

Droit de séjour

Une personne qui a le droit de séjourner en Suisse à la suite d'un mariage et qui subit de la violence domestique peut, selon les circonstances, rester en Suisse après la séparation. Chaque situation est différente. C'est pourquoi il est important de se faire conseiller personnellement. Le centre LAVI (Opferhilfe) peut fournir de l'aide. La consultation est gratuite et confidentielle.

Il est important d'avoir des preuves de la violence. Exemples: photos des blessures, captures d'écran des menaces ou insultes sur WhatsApp, Facebook, etc.; les preuves devraient être conservées dans un lieu sûr, comme chez une amie ou sur le lieu de travail. Il serait en outre judicieux que quelques personnes de l'entourage soient mises au courant de la violence subie.

Le harcèlement (Stalking), qu'est-ce que c'est?

Par harcèlement, on entend le comportement d'une personne qui observe, contacte, suit et importune la personne harcelée de manière démesurée contre son gré. La personne qui harcèle est souvent issue de l'entourage de la victime (ex-partenaire), mais peut aussi être une personne inconnue. Exemples de harcèlement: envoyer un nombre important de SMS, d'e-mails et d'autres messages, épier sur le lieu de travail ou au domicile, effectuer des appels téléphoniques incessants, offrir des cadeaux non sollicités, se renseigner sur la personne dans son entourage.

En cas de harcèlement, il est important d'avoir des preuves. Par exemple: tenir un journal et prendre note de chacun des actes (cadeaux, mots, appels, etc.), informer l'entourage et faire des captures d'écran ou des photos des messages (WhatsApp, Facebook, etc.).

Le mariage forcé, qu'est-ce que c'est?

On parle de mariage forcé (Zwangsheirat) lorsqu'une personne se marie sous la pression de sa famille et contre son gré. Le mariage peut être déclaré nul. Les personnes concernées ont le choix de rester mariées ou de se séparer. Si elles sont contraintes de rester mariées, c'est un mariage forcé. Exemples de contrainte: menace, chantage, pression psychique ou violence physique.

Le mariage forcé est interdit en Suisse.

L'excision, qu'est-ce que c'est?

L'excision (Mädchenbeschneidung FGM/FGC) est l'ablation des parties génitales féminines. Elle existe sous diverses formes et pratiques. De nombreuses filles et femmes excisées souffrent de troubles psychiques et de problèmes de santé.

L'excision est interdite. Les parents sont aussi punissables s'ils organisent l'excision de leur enfant hors de la Suisse.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/urgences-et-centres-de-consultation/hausliche-gewalt